

PROMULGATION

RÈGLEMENTS 1109-42, 1047-205 ET 1047-206

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés à la séance régulière du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 4 septembre 2007:

RÈGLEMENT 1109-42

Règlement modifiant le règlement 1109 sur la production des plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de créer la zone 32 « projet domiciliaire domaine Brook » dans le prolongement des rues Nadon, Harvey et sur la rue Brook.

RÈGLEMENT 1047-205

Règlement modifiant le règlement de zonage 1047 afin d'autoriser les équipements accessoires (thermopompes, filtres, réservoirs de gaz et autres) dans les cours latérales, sous certaines conditions.

RÈGLEMENT 1047-206

Règlement modifiant le règlement de zonage 1047 afin d'autoriser le clin de fibragglo-ciment comme matériau de revêtement extérieur pour certains groupes d'usages, de permettre qu'un matériau de revêtement secondaire couvre 30% de la superficie de chacune des façades au lieu de 30% de la largeur et permettre qu'un matériau de clin existant soit remplacé par un matériau autorisé dans le cas d'une rénovation et/ou d'un agrandissement.

Ces règlements ont été approuvés par le comité exécutif de la Ville de Montréal lors de sa séance tenue le 3 octobre 2007, tel qu'en fait foi le certificat de conformité délivré le 4 octobre 2007.

Les présents règlements sont entrés en vigueur le 4 octobre 2007 et peuvent être consultés au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quatorzième jour du mois d'octobre de l'an deux mille sept.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/nl